



INFORMATIONS POUR LES ELEVES DE 6^{ème}

Document à lire et à conserver

Pensez à noter dès à présent les N° de téléphone indiqués dans ce document

La rentrée scolaire aura lieu :

Le jeudi 02 septembre 2021

De 9 h 15 à 12 h 15 et de 14 h à 16 h 30

(Demi-pension assurée)

Reprise des cours le vendredi 03 septembre

À 13 h 45

La demi-pension ne sera pas assurée pour les 6èmes

Une remise d'ordre sera accordée

Le jeudi 02 septembre seuls les élèves de 6^{ème} seront présents au collège, ils pourront ainsi se familiariser avec le fonctionnement de l'établissement, déjeuner à la cantine et repérer les infrastructures du collège.

Déroulement de cette journée (sous réserve du protocole sanitaire en vigueur) :

Les parents qui le souhaitent pourront accompagner leur enfant dans la cour du collège où ils assisteront à l'appel, ensuite les élèves accompagnés de leur professeur principal rejoindront leur classe. Les parents d'élèves seront accueillis pour une réunion d'information avec l'équipe de direction.

La journée sera consacrée à la connaissance des professeurs, de l'emploi du temps, du collège. **Les manuels scolaires leur seront remis (prévoir un sac pour les transporter).**

Une initiation aux différents sports pratiqués à l'association sportive du collège durant l'année scolaire : futsal, athlétisme et badminton sera organisée au cours de la journée. **Ne pas oublier la tenue de sport !**

Ce qu'il faut apporter le jour de la rentrée :

Un sac à dos ou cartable (les livres seront remis aux élèves)

Un agenda ou cahier de texte

Un bloc note ou un cahier de brouillon

Une trousse

Un antiviol pour le vélo

Vie scolaire

Pour signaler les absences et retards :

Par téléphone : 05.56.78.64.43

Par mail : vie-scolaire1.0332743c@ac-bordeaux.fr

Organisation du collège

■ Les horaires, les heures de cours, les entrées et les sorties :

La semaine de cours se répartit sur 9 demi-journées : Lundi – mardi - mercredi matin – jeudi – vendredi

Votre enfant est accueilli dès 8 h tous les matins.

La fourchette des heures de cours se situe entre 8h15 et 12h15 le matin, entre 14h00 et 17h00 l'après-midi, possibilité certains jours de la semaine de participer au dispositif « devoirs faits »

Les externes sortent à la fin des cours de la matinée et reviennent pour le premier cours de l'après-midi. En dehors des horaires prévus à l'emploi du temps, aucun élève n'est autorisé à quitter le collège sauf si un représentant légal se présente et signe le cahier de décharge à la vie scolaire.

■ Les associations :

- ✓ **Le foyer socio-éducatif ou F.S.E.** est une association dont la comptabilité et les responsabilités sont distinctes de celles du collège. Il a pour objectif de participer aux projets éducatifs de notre établissement par le biais d'activités diverses et le développement chez les élèves du sens des responsabilités. **Le F.S.E. cofinance les projets, les sorties et les voyages pédagogiques.**

Mais les élèves le connaissent surtout pour les clubs et activités proposés durant la pause méridienne. Nous ne saurions trop vous conseiller d'inciter vos enfants à en faire partie pour développer chez eux le goût de l'activité en équipe et l'autonomie. L'adhésion est fixée à 10 €, cotisation à 5€ pour le 2^{ème} enfant d'une même fratrie et les dons sont acceptés également.

- ✓ **L'association sportive**, animée par les professeurs d'EPS, offre la possibilité de pratiquer des activités sportives le mercredi après-midi qui vous seront communiquées à la rentrée. L'adhésion volontaire coûte 33 € pour 1 an.

Des compétitions ont lieu dans le cadre de l'UNSS, avec pour objectif de permettre aux meilleurs de se distinguer, aux débutants de s'initier et de pratiquer une ou plusieurs activités et de s'investir dans des rôles socio-participatifs (arbitrage, capitaine...). Les inscriptions se feront à la rentrée directement avec les professeurs d'éducation physique et sportive.

■ L'information des élèves et des familles :

Les informations sont données aux familles :

- Par l'intermédiaire du carnet de liaison à consulter tous les jours.
- Par « Pronote » les codes d'accès vous seront remis à la rentrée
- Par le site Internet du collège, régulièrement mis à jour, il apporte une information sur l'actualité du collège. Les mots du carnet de liaison sont également relayés.
- Par affichage dans les lieux destinés à l'information.
- Lors des rencontres Parents-Professeurs.
- Par les bulletins trimestriels.

Pour tout savoir et comprendre :

Le site internet du collège à placer dans vos favoris !

webetab.ac-bordeaux.fr/clgalienoraquitainemartignas

Toute l'actualité du collège ainsi que tous les documents remis aux élèves et les mots du carnet de liaison sont relayés sur ce site. A consulter régulièrement

■ La communication avec les familles

Vous pouvez contacter ou prendre rendez-vous avec les professeurs par l'intermédiaire du carnet de liaison ou par téléphone pour les autres services, avec :

- le professeur principal lorsque le problème concerne l'ensemble des matières,
- un professeur en particulier pour ce qui concerne les difficultés que pourrait rencontrer votre enfant dans une matière spécifique,
- la Conseillère Principale d'Education pour tout ce qui est relatif à la vie quotidienne au collège et régler des problèmes de discipline
- l'infirmière scolaire pour les problèmes de santé
- le service intendance pour le paiement de la demi-pension, le fonds social collégien, le paiement éventuel des voyages et sorties pédagogiques.
- le secrétariat de direction pour la gestion administrative des élèves et les relations avec le chef d'établissement.

■ Précisions concernant la ½ pension

Inscription

L'inscription à la demi-pension se fait pour l'année scolaire et les changements de catégorie ne peuvent intervenir qu'en début de trimestre après validation du chef d'établissement.

Tarifification

Suite au Conseil d'administration du 1^{er} mars 2001, la tarification se fait au forfait, payable par trimestre. Des remises peuvent être accordées et se font dans les cas suivants :

- remise d'ordre : en cas d'exclusion définitive, de radiation, de voyages scolaires et sorties pédagogiques, de stages organisés par le collège, de fermeture exceptionnelle du service de restauration
- remise à la demande écrite des familles : pour des absences d'au moins cinq jours ouvrés consécutifs pour maladie (fournir un certificat médical), raison religieuse (ex : ramadan), raison familiale grave (à l'appréciation du Chef d'établissement)

Le règlement de la DP est consultable auprès de l'intendance.

Tarifs :

1 ^{ère} période <i>septembre / décembre</i>	2 ^{ème} période <i>Janvier / mars</i>	3 ^{ème} période <i>Avril / juin</i>
148,92	125.56*	128.48*

* Les tarifs sont donnés à titre informatif, ils peuvent être revus par le département au 1^{er} janvier.

Paiement :

Les termes sont payables dans les quinze jours qui suivent la réception de l'avis adressé aux familles par les services de l'intendance. En cas de difficulté financière, contacter le service d'Intendance sans attendre pour solliciter une aide du Fonds social collégien ou du Fonds des cantines, ou pour proposer un étalement du règlement. Une boîte aux lettres est installée au niveau des bureaux de l'intendance, les chèques devront être déposés dans une enveloppe avec le coupon détachable de la facture. **Merci d'indiquer au dos du chèque le nom et la classe de l'élève.** Pour les paiements en liquide, il faudra s'adresser à l'intendance.

Télépaiement possible via les Téléservices de l'établissement

